



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-008, « Règlement concernant le traitement des membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ».

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors d'une assemblée extraordinaire tenue le mercredi 24 octobre 2018, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a adopté à l'unanimité le Règlement 2018-008.

Le règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté au siège social de la Régie situé au 990 rue Dupré, Beloeil durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Beloeil le 25 octobre 2018.

Carole Lussier

Secrétaire du conseil d'administration